



OBJET

CS2024-003

**—
EFFACEMENT DE
DETTES**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR GUILMEAU HENRI
MR LECOURT JEAN-LUC
MR GERARD MICHEL
MR BAYEL JEAN-CLAUDE
MR LEBLANC SYLVAIN
MR DUPLAINE LOIC
MR DAVOUST DOMINIQUE
MR HARTOUT PETER
MR MAUNOURY REMY
MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés :

MR ESNAULT MARCEL
MME CONNEAU MARIE
MR CHAUVEAU DAVY
MR GESLAIN DENIS

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 MARS 2024
Convocation du : 4 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 053-200044568-20240312-CS2024_003-DE



Vu la clôture de la procédure de liquidation judiciaire,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, prononce l'effacement des dettes eau potable du compte ci-après :

- Commune concernée : PRE-EN-PAIL ST SAMSON
- Abonnement : P3-45900
- Montant : 1 754.00 € T.T.C
- Cet effacement de dettes concerne :
 - 2^{ème} semestre 2018 - pour une consommation de 58 m3
 - 2^{ème} semestre 2019 - pour une consommation de 89 m3
 - 1er semestre 2020 - pour une consommation de 137 m3
 - 2^{ème} semestre 2020 - pour une consommation de 72 m3
 - 1er semestre 2021 - pour une consommation de 80 m3
 - 2^{ème} semestre 2021 - pour une consommation de 80 m3
 - 1er semestre 2022 - pour une consommation de 81 m3
 - 2^{ème} semestre 2022 - pour une consommation de 90 m3
 - 1er semestre 2023 - pour une consommation de 0 m3

Information de la Trésorerie - courrier du 9/02/2024 et autorise Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant à l'article 6542 créances éteintes.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 mars 2024.

Le Président,
J.-L. LECOURT

